

Commune de Theix- Noyal

Département du Morbihan

ARRETE N°2024/011

**PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL**

Le Maire de Theix-Noyal,

Vu les articles L.123-4 et R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2024-025 du 28 mars 2024 fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et portant élections des membres élus au sein dudit conseil d'administration ;

Considérant que le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS), présidé par le Maire, est composé à nombre égal de membres élus en son sein par le Conseil municipal et de membres nommés par arrêté municipal parmi des personnes non-membres du Conseil municipal ;

Considérant les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Il y a pour le Maire de procéder à la désignation des membres du CCAS ne faisant pas partie du Conseil municipal ;

ARRETE

Article 1er : L'arrêté n°069/2020 du 10 juillet 2020 est annulé.

Article 2 : Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociales de Theix-Noyal

- Claire LE MOUEL, au titre de l'Union départementale des associations de familiales
- Josette MASSELOT, au titre des associations de retraités et personnes âgées du département
- Daniel PEURON, au titre de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Pierre CROLAS, au titre des associations de personnes handicapées du département
- Nicole DALINO
- Françoise GUENEGO
- Anne-Marie LE FLOCH
- Gilles FORDOS

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes intéressées et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Morbihan.

Fait à Theix-Noyal, le 8 avril 2024
Le Maire,
Christian SÉBILLE

